

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 10 décembre (10/12/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 décembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT EXCUSES :

M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, **Conseillers Municipaux**,

Madame GAYET est nommée secrétaire de séance.

48- 10 décembre 2020

48. Demande d'inscription sur la liste préfectorale des communes autorisées à enjoindre les propriétaires à procéder au ravalement de façade

Rapporteur : Monsieur PUCHOUAU.

Vu le code Général des collectivités Territoriales,

Vu le code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L 132.1 à 132.5,

Considérant la valeur historique et patrimoniale du centre-ville de Moissac,

Considérant l'absence d'entretien d'un grand nombre de façades situées en centre-ville,

Considérant le préjudice pour l'image de la ville,

Considérant les risques sanitaires que font peser sur les occupants les façades dégradées,

Considérant la nécessité de permettre au Maire de lancer une campagne de ravalement obligatoire,

Considérant que cette campagne ne peut être lancée que si la Commune de Moissac est inscrite sur la liste préfectorale des communes autorisées à enjoindre les propriétaires à procéder au ravalement d'immeubles,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la demande d'inscription de la commune sur la liste préfectorale des communes autorisées à enjoindre les propriétaires à procéder au ravalement d'immeubles,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, et notamment à faire la démarche auprès de Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne.

Pour copie conforme

Moissac le 14 décembre 2020

Le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Moissac. The seal contains the text 'MAIRIE DE MOISSAC' at the top and 'TARN-ET-GARONNE' at the bottom, with a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the seal, and the name 'Romain LOPEZ' is printed in black text directly below the signature.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :